

Zeitschrift: Rivista militare della Svizzera italiana
Herausgeber: Lugano : Amministrazione RMSI
Band: 74 [i.e. 75] (2003)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Conferenza del capo di stato maggiore generale e capo dell'esercito
designato comandante de corpo Christophe Keckeis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conferenza del Capo di Stato maggiore generale e Capo dell'Esercito designato Comandante di Corpo Christophe Keckéis

Vi ringrazio per avermi invitato in Ticino. È sempre con piacere che vengo in questo Cantone dove mi legano ricordi ed emozioni.

I miei soggiorni, legati all'assolvimento della scuola reclute aviazione e quale comandante della scuola reclute piloti, servizi assolti a Magadino, hanno creato in me un forte legame con questa parte della Svizzera.

Quale romando sono inoltre particolarmente sensibile alle necessità di altre minoranze che compongono la nostra Confederazione.

Apprezzo molto il contributo che il Ticino dà alla coesione della Svizzera. Senza questa parte di italicità il nostro Paese non esisterebbe.

Tramite i divisionari Lobsiger e Christen, che sono un po' i miei ambasciatori, so che il Cantone Ticino ha trovato, nell'ambito della riforma Esercito XXI, una soluzione equa e soddisfacente per le infrastrutture e le truppe ticinesi.

Mi rallegro di ciò, pur sapendo che non tutti possono essere ancora pienamente persuasi della necessità di questa importante riforma.

Sono tuttavia convinto di poter contare su un appoggio qualificato in questo momento di grandi cambiamenti.

Gentili Signore, egregi Signori

in realtà dai tempi della Guerra fredda molte cose sono cambiate. Noi tutti constatiamo che l'unico fattore durevole è la trasformazione. Siamo continuamente confrontati con condizioni quadro e situazioni nuove.

Un'organizzazione come l'esercito è particolarmente sensibile al processo di trasformazione. Ci vediamo confrontati su tutti i fronti con le sfide imposteci dalla trasformazione.

Tuttavia, nell'ambito di questa attuale tendenza intravvedo sempre una grande opportunità che dobbiamo cogliere tutti assieme.

Il nuovo esercito è il risultato di una pianificazione suddivisa in varie tappe. Il Parlamento ci ha assegnato il mandato inequivocabile di procedere alla realizzazione di questo nuovo esercito.

Dopo la fase di discussione, è ora giunto il momento di passare ai fatti.

Sono lieto di potervi presentare i vari aspetti di Esercito XXI. Naturalmente, nell'ambito della mia presentazione terrò debitamente conto della prevista votazione sul referendum.

Il 18 maggio 2003 il sovrano sarà chiamato a votare in merito alla seguente domanda:

"Volete accettare la modifica della legge federale sull'esercito e sull'amministrazione militare del 4.10.2002?"

Per noi il referendum rappresenta una grossa opportunità, in quanto ci consente di intavolare una discussione pubblica.

Abbiamo così la possibilità di spiegare in modo convincente che Esercito XXI è un progetto di riforma buono e necessario, adeguato alle minacce attuali e future nonché alle possibilità del nostro Paese sul piano politico ed economico.

Il mio obiettivo è che le elettrici e gli elettori siano debitamente informati affinché sappiano cosa è concretamente oggetto della riforma.

Quali aspetti verranno migliorati.

Cosa cambia sostanzialmente.

I nostri argomenti a favore del nuovo esercito sono persuasivi, validi e facilmente comprensibili.

Sono convinto che la sincerità e i fatti siano favorevoli a Esercito XXI.

Quali sono, gli argomenti ostentati dal comitato di referendum?

Es XXI è fortemente indirizzato verso la NATO.

Es XXI non è in grado di difendere il nostro Paese.

È necessario ricorrere all'aiuto di eserciti stranieri.

Le riserve e il sistema di potenziamento non sono idonei.

Es XXI lede al principio della neutralità ed è quindi anticonstituzionale.

Es XXI non garantisce una protezione sufficiente contro le catastrofi e il terrorismo.

Es XXI è contrario alla milizia.

Es XXI è di gran lunga troppo piccolo.

E ora vi illustro i miei argomenti:

Ci sono due motivi per cui una riforma dell'esercito si rivela necessaria.

In primo luogo:

I cambiamenti subentrati sul piano della politica di sicurezza, ovvero:

- le minacce e i pericoli,
- l'ampliamento della NATO,
- il contesto economico/sociale e le condizioni quadro finanziarie e personali, soprattutto la carenza di quadri.

In secondo luogo:

Le lacune di Esercito 95, ovvero:

- il grado di accettazione (ambienti economici, società, persone obbligate a prestare servizio militare),
- l'istruzione è decaduta a un livello troppo basso,
- non è più necessario mantenere un sistema di prontezza con chiamate di punto in bianco,
- costi generali troppo elevati.

Ovviamente il progetto di riforma rispetta la nostra Costituzione (del 18.4.99).

Nella Costituzione federale sono stabiliti la missione dell'esercito, il principio di milizia e l'obbligo di prestare servizio militare per tutti gli uomini svizzeri.

Inoltre essa sancisce i diritti e i doveri dei Cantoni e conferisce all'Assemblea federale e al Consiglio federale il compito di adottare provvedimenti finalizzati alla salvaguardia dell'indipendenza, della sicurezza esterna e della neutralità.

Esercito rispetta dunque la Costituzione

Les conditions-cadres suivantes sont en vigueur pour la nouvelle armée:

La Constitution fédérale (art. 58) forme la base: la Suisse a une armée qui est essentiellement organisée selon le principe de l'armée de milice. Le système de milice permet l'exploitation de connaissances civiles et apporte un large ancrage au sein de la population.

La Suisse reste attachée à la neutralité durable et armée en tant qu'instrument de la politique extérieure et de sécurité. La participation de la Suisse à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au Partenariat pour la paix et au Conseil du partenariat euro-atlantique ainsi qu'à l'ONU ne présente aucun risque parce qu'elle ne contient aucune obligation d'assistance en cas de conflit et ne développe aucun effet anticipé.

Pour des raisons de neutralité, il n'est nullement question d'une adhésion à l'OTAN.

Le rapport de politique de sécurité 2000 a pour titre "La sécurité par la coopération":

Armée XXI est fidèle à ces principes.

Esercito XXI è finalizzato alla situazione in materia di politica di sicurezza.

Come ben sapete, viviamo tuttora in un periodo in cui si manifestano i rischi e pericoli più disperati. Tali rischi e pericoli vanno suddivisi in funzione di due criteri, ovvero:

- secondo la probabilità, e
- secondo le conseguenze che avrebbero per la Svizzera e i suoi abitanti.
- Attualmente la minaccia principale è costituita dalla violenza al di sotto della soglia bellica nelle sue forme più disparate, tra cui il terrorismo rappresenta attualmente la più pericolosa.

Permane la possibilità di un attacco aereo.

Per contro (al momento) un attacco terrestre in senso classico ai danni della Svizzera perpetrato da un esercito è improbabile.

Tenuto conto che la probabilità può subire dei cambiamenti, è opportuno analizzarla continuamente e verificare le relative conseguenze riguardo a Esercito XXI.

Faccio un esempio:

Come potete vedere dall'immagine riprodotta sullo sfondo bianco, su questo lucido sono rappresentati, trasferiti sulla carta europea e sulla Svizzera, i movimenti aerei dei terroristi che l'11 settembre 2001 hanno sferrato l'attentato contro gli Stati Uniti.

Come potete constatare, l'estensione dello spazio operativo dei terroristi sarebbe di gran lunga superiore al territorio svizzero.

Dobbiamo quindi sempre essere consapevoli che i rischi e pericoli non si arrestano davanti ai confini nazionali e che non influiscono solamente sulla sicurezza esterna, ma anche su quella interna.

Oggioggi sono quindi d'attualità slogan quali cooperazione in Svizzera e all'estero, interoperabilità a tutti i livelli e collaborazione nell'ambito dell'istruzione.

La majorité des menaces (par ex. terrorisme, attaques aériennes) ne connaissent pas les frontières. Une collaboration avec nos voisins prend ainsi tout son sens. La Suisse collabore principalement avec nos voisins, avec la Suède, la Finlande et la Grande-Bretagne dans les domaines de l'instruction et de l'acquisition de l'armement.

Les pays cités ci-dessus, exception faite de l'Autriche et du Liechtenstein - faisant partie de l'OTAN, la capacité de coopération (interopérabilité) s'aligne logiquement sur l'OTAN.

Une autre orientation n'aurait aucun sens.

La coopération n'entraîne aucune obligation, ni pour une défense commune, ni pour la participation à des opérations de soutien à la paix menées par l'OTAN.

Elle est ainsi parfaitement compatible avec le droit de la neutralité.

Le droit de la neutralité (Convention de La Haye de 1907) interdit de soutenir des pays belligérants avec des armes ou des troupes.

L'adhésion à une alliance de défense n'est pas autorisée du point de vue du droit de la neutralité. Armée XXI s'en tient également à ce principe.

Il n'est nullement question d'une adhésion à l'OTAN. (*Cela serait d'ailleurs impossible sans l'accord du peuple*).

En revanche, si la Suisse devait être attaquée, elle aurait toute latitude pour intégrer une alliance militaire.

Cette possibilité a toujours existé.

On ne fortifie pas la milice par des déclarations idéologiques et de belles paroles, mais à l'aide d'adaptations valorisant le système de milice.

C'est à quoi s'attache Armée XXI: elle décharge les personnes servant dans l'armée (abaissement de l'âge de l'obligation de servir, diminution de la durée totale du service) et propose d'intéressantes carrières de cadres et de commandants (contenu axé sur la conduite des hommes; instruction de base plus intensive).

Plus de 97% des militaires de l'Armée XXI et 80% de ses cadres sont des miliciens au sens traditionnel.

Armée XXI reste une armée de milice; elle n'affaiblit pas le système de milice, elle le renforce. Armée XXI n'est pas ennemie de la milice, mais amie de la milice.

Le rapport 2000 sur la politique de sécurité définit la mission de l'armée:

- la sûreté sectorielle et la défense
- les contributions pour le soutien international à la paix et le contrôle des crises,
- ainsi que des engagements subsidiaires pour la prévention et le contrôle des dangers liés aux conditions d'existence
- dans tous les cas, l'aptitude au combat est une condition importante pour l'accomplissement de la mission.
- Une armée qui est apte au combat défensif peut aussi accomplir des engagements subsidiaires et apporter sa contribution au soutien international à la paix et à la gestion des crises.

A l'inverse, une armée qui serait instruite et équipée seulement pour ces dernières missions ne pourrait pas assurer également la sûreté sectorielle et, le cas échéant, la défense.

L'art. 58, al. 2 de la Constitution fédérale stipule:

L'armée assure la défense du pays et de sa population.

L'équipement et les effectifs d'Armée XXI permettent d'accomplir cette mission.

Une défense entièrement autonome comme celles de Taïwan ou Israël n'est financièrement pas acceptable. Notre budget devrait être doublé ou triplé.

Les fonds nécessaires à cette défense ne seraient accordés ni par le parlement ni par le peuple. Armée XXI tient compte de cet état de faits.

Elle se limite ainsi à l'aptitude à la défense (maintien des connaissances et des capacités).

La disponibilité est au besoin assurée dans le cadre de la montée en puissance. Cette attitude est justifiée en raison de la situation actuelle en matière de politique de sécurité.

La capacité de défense - mission centrale de notre armée - demeure intacte. Armée XXI remplit ainsi la mission fixée par la Constitution.

La protection contre les "dangers menaçant nos conditions d'existence" est en premier lieu sous la responsabilité des autorités civiles et de leurs moyens.

L'aide en cas de catastrophe incombe en premier lieu aux éléments de la protection de la population; La sécurité intérieure incombe à la police.

Armée XXI conserve la mission et le concept éprouvé de la subsidiarité, compense les lacunes d'Armée 95 par le concept de la disponibilité échelonnée, assure une collaboration simplifiée des cantons avec un partenaire militaire compétent.

Des engagements de sûreté subsidiaires sont nécessaires.

Le renforcement du corps des gardes-frontière et de la protection des ambassades est devenu la règle.

Les conférences soumises à des menaces telles que le WEF à Davos ou sommet d'Evian nécessitent un engagement militaire subsidiaire.

Si les effectifs de la police devaient une fois être revus à la hausse, un démantèlement des forces militaires serait alors envisageable.

Il n'est actuellement pas raisonnable, étant donné que l'armée dispose de moyens en hommes et en matériel.

Utilisons ces moyens. N'attendons pas une catastrophe ou une crise pour s'en servir.

Armée XXI est en mesure de soutenir de manière efficace et suffisante les forces civiles dans le cadre d'engagements de sûreté et de l'aide en cas de catastrophes.

L'organisation de l'armée est en premier lieu axée sur les engagements situés à un niveau inférieur au seuil des hostilités.

Des formations flexibles et orientées sur la mission sont nécessaires. Les bataillons et les brigades constituent les modules de base.

Les corps de troupe seront autant que possible formés de militaires provenant de la même région.

Les régions territoriales sont et demeurent nos partenaires les plus importants.

La collaboration bien rôdée avec la région territoriale ne sera pas affaiblie, mais au contraire améliorée.

Armée XXI est aussi centralisée que nécessaire et aussi fédéraliste que la raison l'exige.

Pour des raisons démographiques (potentiel de cadres) et financières, les effectifs doivent être réduits, tout en conservant cependant une certaine taille en raison des engagements éventuels, du service obligatoire et du système de milice.

L'Armée XXI n'est pas trop petite; avec ses 120'000 militaires d'active et 80'000 en réserve, elle demeure une grande armée à l'échelle européenne.

L'instruction sera améliorée grâce à une école de recrue prolongée, des cours de répétition annuels et une instruction des cadres orientée sur les buts à atteindre.

Le concept d'instruction se situe de manière optimale entre une instruction conditionnée par la nécessité et ce qui est réalisable au niveau politique et social.

Les militaires de carrière sont soutenus par des militaires contractuels. Ils peuvent également être engagés pour instruire la troupe lors de cours de répétition.

Etant donné que les effectifs nécessaires en personnel ne seront pas encore au complet pour 2004 déjà, une solution transitoire consistera à engager des cadres de milices également dès les phases initiales des écoles de recrues.

Selon les résultats obtenus lors du recrutement et selon les observations et les tests effectués durant les 7 premières semaines de l'ER, les candidats suivront ensuite soit une instruction de sous-officier, soit d'officier.

Le système est d'une telle souplesse qu'il autorise des changements de carrière ultérieurs et des retours dans la filière originale.

Les instructions de sous-officiers et d'officiers peuvent être effectuées d'une seule traite.

L'instruction de base pour commandants et aides au commandement sera en partie sensiblement allongée. La formation à la conduite est le point central.

Le concept d'engagement échelonné tient compte des expériences des années 1998/99 (souvenez-vous: surveillance des ambassades, afflux de réfugiés du Kosovo, aide en cas de catastrophe lors d'intempéries) et de la situation en matière de politique de sécurité.

Les militaires de carrière ainsi que les militaires en service long élèvent la disponibilité opérationnelle et la capacité à durer. Les formations en CR complètent le dispositif. Des mises sur pied de réserves de militaires en service long et de formations en CR peuvent être effectuées dans le cadre du service d'appui.

La constitution de formations de militaires en service long et de formations de réserve s'avère efficace et acceptable.

L'aptitude à la défense, un service de renseignement efficace, mais avant tout des décisions politiques prises à temps, telles sont les conditions impératives pour une montée en puissance dans les délais.

Armée XXI peut assumer tout l'éventail des prestations qui lui incombent grâce à la réserve et à la montée en puissance, mais elle ne sera pas maintenue de manière permanente à un niveau de disponibilité coûteux, correspondant au pire des cas pouvant se produire.

Anche nell'ambito del nuovo esercito il Parlamento ha voluto mantenere la corresponsabilità cantonale.

Per il tramite dei Cantoni l'esercito gode di un largo appoggio tra la popolazione.

Nel contesto di pertinenti accordi di prestazioni, le autorità militari cantonali assumono risp. mantengono i seguenti compiti e funzioni:

- Fungono da organo d'informazione e di contatto per le questioni militari.
- Registrano le persone soggette all'obbligo di leva e tengono il controllo delle matricole.
- Convocano al reclutamento le persone soggette all'obbligo di leva: per quanto riguarda l'esercito e la protezione civile, il reclutamento ha luogo nelle sette ubicazioni permanenti ormai note.
- Trattano le domande di differimento del servizio. Sono competenti per quanto riguarda l'imposizione e l'incasso della tassa d'esenzione.
- Svolgono compiti nell'ambito del tiro fuori del servizio.
- Prosciolgono i militari dall'obbligo di prestare servizio militare.

Il ruolo e i compiti dei Cantoni sono stati disciplinati di comune intesa con gli stessi Cantoni. Le dichiarazioni riguardo alla posizione e ai compiti dei Cantoni sono state formulate dai Cantoni stessi.

Tutti i Cantoni sono disposti a rinunciare alle formazioni cantonali e alle relative competenze.

La Confederazione garantisce ai Cantoni l'aiuto sussidiario e il supporto dell'esercito.
Mesdames et Messieurs,

L'Armée XXI a pris forme grâce aux efforts visant,

- à répondre au mandat constitutionnel,
- à tenir compte des impondérables du développement à long terme de la politique de sécurité,
- à satisfaire aux conditions-cadres financières et sociales.

L'Armée XXI se distingue par une aptitude à la défense élevée et moderne. La disponibilité à la défense peut être diminuée sans que la sécurité du pays soit mise en danger.

C'est une armée,

- a) dont l'effectif d'active résulte en premier lieu des besoins des engagements éventuels (engagements subsidiaires, promotion de la paix, sûreté sectorielle),
- b) et dont la taille peut être modifiée sans avoir recours à des restructurations approfondies.

Nous constituons une armée qui peut accomplir, dans n'importe quelle situation ses tâches et ses prestations.

Une armée capable de coopérer en Suisse et à l'étranger.

Une armée qui peut s'adapter à de nouvelles situations et qui est préparée à un développement ultérieur.

J'insiste sur le fait que nous sommes tous conscients que l'armée est toujours tenue de répondre aux besoins du pays et de sa population.

Et à cet égard, nous nous rendons compte que les engagements subsidiaires tiennent la vedette dans le contexte actuel.

Ces tâches incombent justement à l'armée.

Celle-ci doit s'y préparer et se tenir prête à intervenir selon l'évolution de la situation.

Mais il ne faut pas oublier que l'aptitude au combat est toujours une compétence essentielle de notre armée.

Les arguments-clefs en faveur de l'Armée XXI sont les suivants. En résumé:

L'Armée XXI reste une armée de milice.

Les effectifs seront réduits: de 360'000 mil à 220'000.

L'obligation de servir demeure et nous parvenons ainsi à un rajeunissement de l'armée.

La disponibilité échelonnée de l'armée est garantie.

Vous êtes aussi au courant des progrès concernant les possibilités différencierées du recrutement: la bonne personne au bon endroit.

Les modèles de service jouent également en faveur de la nouvelle armée: 21 semaines d'ER et

6 CR, ou 18 semaines et 7 CR ou encore militaire en service long (1 année d'une seule traite, 10 ans de réserve).

Dans l'Armée XXI, les fonctions de cadre sont exercés dans la mesure du possible par des cadres de milice.

La conduite des formations constitue l'élément essentiel de l'instruction des cadres.

Les officiers de milice pourront exercer des fonctions de commandement (jusqu'à la fonction de commandant de brigade) pour autant qu'ils disposent de la compétence requise et d'une certaine disponibilité (pour les commandants de brigade au minimum une fonction à temps partiel).

Les engagements constituent l'élément central de la mission de l'armée. Toutes les autres tâches viennent s'y greffer et doivent s'orienter en conséquence. Ces engagements se déroulent selon les principes de la doctrine militaire.

L'environnement dans lequel les engagements de l'armée ont lieu comprend aussi bien le territoire national que l'étranger conformément aux conditions de base.

Pour poursuivre ce but, je souhaite agir et conduire en fonction de l'engagement.

La rapidité et l'efficacité d'un engagement dépendent de la qualité de la disponibilité de base ainsi que du support mis à disposition.

Tous les engagements de l'armée accomplis pour la réalisation des missions définies dans la Constitution dépendent en grande partie des ressources et, en fin de compte, des hommes et de l'argent.

Dans le domaine opérationnel, l'armée a ces derniers mois fourni la preuve de sa compétence.

- Lors de l'engagement pour le Forum économique mondial à Davos,
- Lors des championnats mondiaux de ski alpin à St. Moritz,
- Lors du soutien accordé au corps des gardes-frontières,
- Lors de la construction et du démontage de l'EXPO 02.

L'engagement pour le sommet du G 8 à Evian sera un grand défi à relever.

Ces engagements sont la carte de visite de l'armée suisse.

Esercito XXI è finalizzato alla situazione in materia di politica di sicurezza, rispetta la Costituzione federale, tiene conto delle finanze federali, rinvigorisce l'esercito di milizia, osserva i principi della neutralità e migliora l'istruzione.

Esercito XXI elimina le lacune di Esercito 95 mantenendone gli aspetti positivi. Esso tiene conto delle esigenze dell'economia e della società.

Attualmente non esiste un concetto migliore di Esercito XXI.

Esercito XXI non è un prodotto finale, ma dovrà essere adattato periodicamente al nuovo livello di conoscenze.

Questo compito spetta al Parlamento, il quale agirà dietro richiesta del Consiglio federale nonché dei vertici dell'esercito.

Un no non risolverebbe i problemi, anzi ne creerebbe di nuovi.

Al momento di assumere la mia attuale funzione avevo dichiarato che avrei sempre messo sul tavolo i fatti militari.

Solo con un esercito approvato dal Parlamento il nostro Paese disporrà di uno strumento credibile per garantire la sicurezza.

Ne sono fermamente convinto!

Grazie per la sua attenzione.

Un non le 18 mai ne résoudrait pas les problèmes, mais en créerait d'autres.

Lors de mon entrée en fonction, j'ai toujours dit que je jouerais cartes sur table en matière militaire.

Je suis convaincu que:

Notre pays ne disposera d'un instrument crédible en matière de sécurité qu'avec une armée telle qu'elle a été approuvée par le Parlement.